



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Recensement des bâtiments et des logements (jusqu'à 2000)

Description

Le relevé des bâtiments et des logements est réalisé dans le cadre du recensement fédéral de la population (RFP). Il porte sur la structure des bâtiments et des logements et rend compte entre autres des prix des loyers et du taux de logements occupés par leur propriétaire. Combiné avec le recensement des personnes, il fournit des informations sur les conditions de logement de la population. Effectué pour la dernière fois en 2000, il est remplacé depuis 2009 par la statistique des bâtiments et des logements (StatBL).

Disponible depuis:

Première année de référence de la statistique: 1960

Caractères relevés:

Données relatives aux bâtiments et aux logements, couplées avec celles des personnes et des ménages.

Variables importantes:

Bâtiments: type de bâtiment, époque de construction, époque de rénovation, type de propriétaire, agent énergétique utilisé pour le chauffage et la production d'eau chaude

Logements: mode d'occupation, statut d'occupation, nombre de pièces, surface d'habitation, loyer

Méthodologie

Enquête exhaustive. Les propriétaires et les gérances immobilières fournissent les données sur l'ensemble des bâtiments et des logements habités ou habitables qu'ils possèdent. La participation au recensement de la population est obligatoire.

Degré de régionalisation:

Degré le plus bas: hectare

Périodicité:

tous les 10 ans, la dernière fois en 2000

Période de référence:

Jour de référence: 5.12.2000

Qualité des données statistiques:

Les caractères des bâtiments et des logements présentent pour certains des lacunes (missings) qui rendent plus difficiles les comparaisons avec les résultats des recensements antérieurs. L'OFS propose des données complétées. Les lacunes sont donc comblées, grâce à des méthodes statistiques permettant de conserver la distribution statistique des valeurs existantes. Ainsi, ces données peuvent être utilisées sans autre pour des exploitations statistiques, pour autant qu'elles ne concernent pas des unités géographiques trop petites.

Révision: remplacé en 2009 par la StatBL

Politique de révision

Aucune révision prévue ou effectuée à ce jour

Bases légales

Loi fédérale du 26 juin 1998 sur le recensement de la population (RS 431.112)
Ordonnance du 13 janvier 1999 sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112.1)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) avec le soutien des cantons et des communes, ainsi que de firmes externes

Information StatBL
+41 58 467 25 25
info.gws@bfs.admin.ch
